



DEVENIR REPRÉSENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVES

Cette année nous avons décidé de nous lancer l'activité d'association de parents d'élèves.

Diffuser les informations pertinentes doit être efficace, on se rapproche au plus près des intérêts des parents. La remontée d'informations du terrain vers l'association est également nécessaire, cela nous aide à suivre les évolutions et à nous adapter en conséquence.

Pour cela nous avons besoin de VOUS, des parents qui souhaitent être actifs pour améliorer le cadre dans lequel évolue nos enfants. Nous vous remercions de votre soutien en étant membre. Si vous souhaitez davantage vous impliquer, venez nous rejoindre en tant que Représentant de Parents d'Elèves (RPE) sous la bannière d'Enfance et Sourires 33.

Pour devenir RPE les conditions à remplir :

- Avoir au moins un enfant dans une école, un collège ou un lycée.
- être [adhérent à Enfance et Sourires 33](#)
- signer [notre charte des parents d'Elèves](#)

Une fois ces conditions réunies, pour maximiser vos chances d'être élu(e) :

- distribuer [notre tract de rentrée 2021](#)
- lire [notre communiqué à la réunion de rentrée](#)
- dans la mesure du possible constituer une liste

Compétences :

- Aucune compétence particulière n'est requise, le courage et l'amour de vos enfants seront des moteurs puissants pour mener votre rôle à bien. Le partage et l'empathie vous y aideront.
- Nous utilisons les réseaux sociaux pour regrouper les RPE, communiquer et partager nos expériences, des réunions en visio et en présentiel seront proposées.

Si vous hésitez à franchir le pas, pensez que l'association, rassemblant des parents d'élèves bénévoles, s'est constituée par l'abandon du gouvernement des intérêts de l'enfant et des parents, l'année dernière. Face au confinement et à l'instauration de règles "sanitaires" aléatoires, les parents et directeurs d'établissement étaient perdus. Cette fois-ci nous serons là pour les accompagner dans la démarche la plus constructive pour l'enfant.

Nous veillons au respect des droits de l'Enfant, garantis par la Convention internationale des droits de l'Enfant que la France a ratifiée à l'ONU en 1990, posant comme postulat dans toute décision, réglementations et législations (y compris en temps de guerre) la recherche de l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Rejoignez-vous !

contact@enfance-et-sourires33.fr
<https://www.enfance-et-sourires33.fr>